

PRÉLIMINAIRES

19-07.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna-Lisa Cone, Joanie Dubé, Karine Whitty, Emma Francoeur et Jocelynn Meadows; messieurs Raymond Lacroix (président), Romain Lavoie, Ghislain Deland, Gino Pelletier, Michel Pineault, Serge Guay, Karim Ait Yahia, Alain Dion, Robin Lavoie et François Dornier.

Absences motivées : madame Thing Zhang; messieurs Mario Ross et Guillaume Baril.

Ont également assisté : mesdames Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée), Mélanie Leblanc, Vicky Boucher, Julie Gasse, Lyne Beaulieu et Sylvie Dufour (point 12); messieurs Patrick Dallain (points 23 et 24) et deux (2) vérificateurs du cabinet d'expertise comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Monsieur Raymond Lacroix, président, souhaite la bienvenue aux membres et particulièrement à madame Emma Francoeur qui participe pour la première fois à une séance du conseil d'administration en tant que nouvelle présidente de l'Association générale des étudiants du Cégep de Rimouski (AGECR).

Il présente également madame Marie-Josée Ross qui en est, elle aussi, à sa première participation en tant que secrétaire d'assemblée.

19-07.02 – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 6^e (19-06) assemblée du conseil d'administration : *pour adoption*
- .04 – Procès-verbal de la 11^e (19-11) réunion de l'année 2019 du comité exécutif : *pour information*
- .05 – Procès-verbal de la 11^e (19-11) réunion de la commission des études : *pour information*
- .06 – Période de questions (information, correspondance, communications)
- .07 – Rapport annuel d'activités 2018-2019 du Collège de Rimouski : *pour adoption*
- .08 – Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2020-2030 et des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) : *pour adoption*
- .09 – Modalités d'adoption du processus budgétaire du Collège de Rimouski : *pour adoption*
- .10 – Modalités d'adoption du budget d'investissement et de la planification décennale du Collège de Rimouski : *pour information*
- .11 – Analyse du rapport financier 2017-2018 : *pour information*
- .12 – Rapport financier annuel du Collège de Rimouski au 30 juin 2019 : *pour adoption*
- .13 – Plan d'action et révision budgétaire : *pour information*
- .14 – Rapport 2018-2019 du comité de vérification du Collège de Rimouski : *pour information*
- .15 – Élection - Comité de vérification du Collège de Rimouski : *pour adoption*
- .16 – Engagement de l'auditeur indépendant pour l'année 2019-2020 : *pour adoption*
- .17 – Profil de réussite – Trimestre d'hiver 2019 : *pour information*
- .18 – Processus d'adoption des plans-cadres des cours de la formation générale du secteur régulier : *pour adoption*
- .19 – Entente relative aux périodes de vie étudiante à l'Institut maritime du Québec : *pour adoption*
- .20 – Nomination d'un représentant du Collège de Rimouski au conseil d'administration de Reformar : *pour adoption*
- .21 – Élection des officiers et de deux membres du comité exécutif (huis clos) : *pour adoption*
- .22 – Remerciements à monsieur Stéphane Bergeron : *pour adoption*
- .23 – SEREX / Rapport annuel 2018-2019 et États financiers au 30 juin 2019 : *pour adoption*
- .24 – SEREX / Plan de travail 2019-2020 : *pour adoption*
- .25 – Comité d'évaluation du mandat du directeur général : *pour information*
- .26 – Comité d'évaluation continue du directeur général : *pour information*

Madame Karine Whitty, aide pédagogique individuel au Service à l'enseignement et aide à la réussite, demande que soit ajouté le point « Semaine du personnel professionnel des Cégeps » en rubrique des affaires diverses. Sa requête est agréée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est modifié.

19-07.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 6^E (19-06) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la sixième (19-06) assemblée de l'année 2019 soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

19-07.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11^E (19-11) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents sont déposés pour information.

19-07.05 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11^E (19-11) RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Les documents sont déposés pour information.

19-07.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

a) Survol collégial

Monsieur François Dornier, directeur général, fait un retour sur les journées « Portes ouvertes » tenues au Cégep et à l'Institut maritime du Québec (IMQ) les 8 et 9 novembre derniers. Il souligne que 300 personnes se sont déplacées pour visiter les deux établissements. Madame Mélanie Leblanc précise que l'activité « Portes ouvertes » de l'IMQ s'est déroulée sur une période de deux jours, soit le vendredi et le samedi, et qu'elle s'est avérée un grand succès pour les deux journées.

On mentionne également la présence au Cégep, pendant la journée du samedi, d'un kiosque aménagé pour l'occasion, par la Direction des ressources humaines. Selon madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, plusieurs personnes ont démontré leur intérêt pour un emploi éventuel dans notre établissement. Le concept est donc retenu pour les années à venir.

Monsieur François Dornier annonce que le Cégep a réussi à obtenir une équipe masculine de hockey collégial. Celle-ci évoluera en division 2 du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) dès l'automne 2020. Cette nouvelle ligue sera composée de dix équipes.

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, informe les membres que le service aux étudiants travaille actuellement à mettre en place une ou des équipes de « Esport » pour le collège. La création de ces équipes pourrait se concrétiser dès janvier 2020.

Monsieur Dornier fait état d'une étude réalisée par la Direction des études en rapport à l'utilisation de la piscine du PEPS par la clientèle étudiante. Au terme de cette étude, il s'avère que la piscine du PEPS est nécessaire à la vie étudiante et aux cours qui sont donnés au Cégep. Ainsi, la Direction des ressources financières, matérielles et informatiques débutera les travaux visant à effectuer l'analyse des coûts de réfection de la piscine. Il informe également les membres qu'un journaliste l'ayant questionné à ce sujet, il en a été question lors de la diffusion des nouvelles régionales, la semaine dernière.

Par ailleurs, monsieur Dornier informe les membres du conseil qu'une entente est en cours d'élaboration avec la Ville d'Amqui pour la construction d'un centre sportif sur les terrains du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC). La ville d'Amqui serait propriétaire du bâtiment tandis que le Cégep deviendrait locataire du centre. Le projet en est à ses tout débuts, aussi, les détails concrets ne sont pas encore précisés. Il existe une subvention ministérielle pour la location d'espaces sportifs par les collèges. Donc, outre le coût de préparation pour le terrain, le Cégep ne devrait avoir aucuns frais supplémentaires à déboursier relativement à ce projet. Le dossier est à suivre.

Finalement, madame Jocelynn Meadows mentionne que la décision finale en ce qui a trait à la demande pour le programme Techniques d'hygiène dentaire au CMÉC est toujours attendue.

b) Lac à l'épaule du 23 novembre prochain

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Compte tenu de la température annoncée la veille de l'événement et de la difficulté possible de se rendre au chalet du FER Macpès le samedi, suite à cette bordée de neige, on convient qu'il serait plus approprié de se réunir au Cégep. Tous les membres étant d'accord, le lac-à-l'épaule du 23 novembre se déroulera donc au Cégep. Les ajustements aux agendas seront apportés rapidement par l'équipe du Secrétariat général.

ADMINISTRATION

19-07.07 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018-2019 DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : *POUR ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel mentionne, à l'article 27.1 :

« Un collège doit faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. »

CONSIDÉRANT l'article 27.1 de la Loi sur les collèges;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel traduit fidèlement les grandes lignes des activités du collège;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel d'activités 2018-2019 du Collège de Rimouski.

19-07.08 – PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) DES COLLÈGES 2020-2030 ET DES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT) : *POUR ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demande aux collèges de faire la mise à jour du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2020-2030 incluant les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le SEREX et Innovation maritime.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demande aux collèges de faire la mise à jour du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2020-2030 incluant les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le SEREX et Innovation maritime;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) du Collège de Rimouski 2020-2030 incluant le SEREX et Innovation maritime.

19-07.09 – MODALITÉS D'ADOPTION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : *POUR ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Depuis un certain nombre d'années, le mécanisme d'adoption du processus budgétaire du Collège de Rimouski ne s'est pas révélé uniforme. Ainsi, le processus budgétaire du Collège de Rimouski fut parfois entériné par le conseil d'administration et parfois non. Dans le but d'assurer l'uniformité du mécanisme d'adoption du processus budgétaire et des dossiers qui sont présentés sur une base récurrente au conseil d'administration, une analyse des rôles et responsabilités a été effectuée par la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI). Au terme de cette analyse, la responsabilité d'adopter le processus budgétaire est dévolue au comité de direction, étant donné qu'il s'apparente davantage à un processus de régie interne.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski procède à la revue des dossiers réguliers devant être présentés au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI), l'exercice de création et d'approbation du processus budgétaire relève des responsabilités du comité de direction;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le processus budgétaire du Collège de Rimouski soit dorénavant approuvé par le comité de direction.

19-07.10 – MODALITÉS D'ADOPTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PLANIFICATION DÉCENNALE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point. Monsieur François Dornier apporte quelques précisions techniques.

Depuis de nombreuses années, le conseil d'administration du Collège de Rimouski adopte son budget d'investissement. Il adopte également, lorsque cela est requis, la planification décennale de l'établissement. Cette modalité d'adoption était jusqu'à ce jour basée sur l'article 26.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, qui stipule que « Le collège doit adopter et transmettre au ministre, au plus tard à la date et dans la forme qu'il détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant. »

Dans ses récentes communications, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) mentionne qu'une résolution d'adoption du conseil est nécessaire pour le budget de fonctionnement, mais que la signature de la Direction générale est suffisante dans le cas du budget d'investissement et de la planification décennale.

Dans cette perspective, la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) du Collège de Rimouski recommande que le budget d'investissement et la planification décennale ne soient dorénavant plus présentés pour adoption au conseil d'administration. Toutefois, la DRFMI recommande qu'en plus d'être dûment signés par le directeur général, ces points soient présentés pour information au comité de vérification.

CONSIDÉRANT que, sous l'article 26.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le conseil d'administration du Collège de Rimouski adopte traditionnellement par voie de résolution le budget d'investissement et la planification décennale de l'établissement;

CONSIDÉRANT que, dans ses récentes communications, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) évoque qu'une résolution d'adoption du conseil est nécessaire pour le budget de fonctionnement, mais que la signature de la Direction générale est suffisante dans le cas du budget d'investissement et de la planification décennale;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par madame Karine Whitty et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le budget d'investissement et la planification décennale soient dorénavant dûment signés par la Direction générale pour ensuite être présentés pour information au comité de vérification.

19-07.11 – ANALYSE DU RAPPORT FINANCIER 2017-2018 : POUR INFORMATION

Madame Sylvie Dufour, coordonnatrice des Affaires financières, présente le point.

Le 14 juin 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) faisait parvenir au Cégep de Rimouski l'analyse du rapport financier pour l'année scolaire 2017-2018 (document afférent joint). Ce document faisait état d'une diminution de 1 112 106 \$ de la subvention de fonctionnement à recevoir ainsi que d'une augmentation de 57 190 \$ des résultats du fonds de fonctionnement.

19-07.12 – RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 JUIN 2019 : POUR ADOPTION

Madame Sylvie Dufour, coordonnatrice des Affaires financières, présente le point.

C'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a été chargée de faire l'audit du rapport financier annuel du Cégep de Rimouski au 30 juin 2019.

Madame Sylvie Dufour, coordonnatrice des Affaires financières, et des représentants de la firme d'auditeur présentent et commentent les états financiers.

Les documents suivants sont annexés :

- Communication des résultats des travaux d'audit;
- Rapport financier annuel au 30 juin 2019;
- Rapport de l'analyse budgétaire au 30 juin 2019;
- Analyse du surplus accumulé;
- Rapport ÉnerCégep (dépenses d'énergie).

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par madame Anna Lisa Cone, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter pour l'exercice financier annuel au 30 juin 2019 : le rapport financier annuel incluant les notes complémentaires ainsi que le rapport ÉnerCégep (dépenses d'énergie).

19-07.13 – PLAN D'ACTION ET RÉVISION BUDGÉTAIRE : POUR INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Dornier fait état de la situation et des actions qui seront entreprises relativement à la révision budgétaire.

Une révision budgétaire est en cours avec l'intention de présenter un budget révisé au conseil d'administration en janvier 2020. Aucune action drastique ne sera exigée, mais plutôt une révision des échéances prévues au budget actuel.

Par ailleurs, des suivis budgétaires seront demandés aux directions à intervalles réguliers. Cette façon de faire permettra d'optimiser les mécanismes de contrôle budgétaire afin de procéder aux ajustements requis en temps réel. Un comité est également mis sur pied pour analyser la situation en ce qui a trait au suivi budgétaire.

Un plan de match sera également présenté au conseil d'administration pour arriver à un équilibre budgétaire d'ici la fin du plan de redressement, soit d'ici la prochaine année budgétaire et demie.

Monsieur Dornier tient à souligner la performance exceptionnelle des Formations continues qui ont permis de dégager des surplus financiers excédentaires aux budgets prévus et ainsi soutenir le budget du Cégep.

Il apporte quelques précisions en réponse aux commentaires émis à propos du plan d'action.

19-07.14 – RAPPORT 2018-2019 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Madame Beaulieu revient sur les travaux réalisés par le comité de vérification et commente le rapport déposé au préalable.

Monsieur Raymond Lacroix commente sa participation au comité de vérification et revient sur le budget et l'écart constaté dans celui-ci. Monsieur Lacroix précise que ce n'est pas le déficit qui est inquiétant, mais plutôt le fait de ne pas avoir connu la situation déficitaire. Lors du comité de vérification, la Direction des affaires financières s'est engagée à procéder à une reddition de comptes régulière auprès de la direction afin que cette situation ne se reproduise plus.

19-07.15 – ÉLECTION - COMITÉ DE VÉRIFICATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

La mise en œuvre du comité de vérification s'est effectuée le 21 novembre 2017 (CA 17-07.28). Par sa composition, deux postes d'administrateurs sont réservés à des membres externes.

Le 9 février 2019, le mandat des membres externes du comité de vérification a été reconduit jusqu'en novembre 2019 (CA 19-01.07) afin de poursuivre les travaux réalisés au cours de l'année 2018-2019 dans le cadre du processus de la vérification financière 2018-2019. Rappelons que le président et le vice-président du conseil d'administration sont membres d'office du comité.

Dans le document « Comité de vérification du Collège de Rimouski », on prévoit que « Les membres du comité de vérification doivent être élus lors de la séance du conseil d'administration à laquelle les états financiers sont déposés, soit en novembre de chaque année. En cas de vacance au comité, le conseil doit élire un nouveau membre lors de la première assemblée ordinaire consécutive à la vacance ».

Le Collège doit procéder à une élection afin que soient attribués les deux (2) postes d'administrateurs externes.

Monsieur Romain Lavoie et madame Anna Lisa Cone proposent de renouveler leur mandat. Leur proposition de candidature est acceptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT la fin du mandat des membres du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que l'exercice financier se termine le 30 juin et que les états financiers sont présentés en novembre de chaque année;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer deux (2) administrateurs externes afin de constituer le comité de vérification du Collège de Rimouski de la manière suivante :

- la présidente ou le président du conseil d'administration;
- la vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration;
- la coordonnatrice des Affaires financières, madame Sylvie Dufour;
- la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles; madame Lyne Beaulieu (secrétaire du comité);
- et désigner les deux personnes suivantes pour compléter le comité : deux membres nommés (administrateurs externes) par le conseil d'administration, soit madame Anna-Lisa Cone et monsieur Romain Lavoie.

19-07.16 – ENGAGEMENT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2019-2020 : *POUR ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le choix d'une firme de comptables pour la vérification externe est fait annuellement par le conseil d'administration avant le 1^{er} janvier de l'exercice financier en cours.

Le 18 octobre 1988, le conseil d'administration a adopté la Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe (catégorie C-12 du Cahier de gestion). Cette politique a été modifiée le 20 novembre 2018 afin de tenir compte de la mise en place du comité de vérification qui a comme mandat de procéder au processus d'engagement de l'auditeur indépendant.

Comme prévu à l'article 2 de la Politique, le Collège de Rimouski a procédé à un appel d'offres de service en 2018 et, à la séance du conseil d'administration tenue le 5 février 2019 (CA 19-01.06), a retenu les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Le prochain appel d'offres est prévu en 2022, soit cinq (5) ans plus tard.

CONSIDÉRANT que le choix de la firme comptable pour la vérification externe est fait annuellement par le conseil d'administration avant le 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT la Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par madame Joanie Dubé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton l'audit des états financiers du Collège de Rimouski pour l'année 2019-2020.

19-07.17 – PROFIL DE RÉUSSITE – TRIMESTRE D'HIVER 2019 : POUR INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Elle commente le document déposé préalablement. Elle souligne les résultats exceptionnels du CMÉC dont le pourcentage de réussite est de 98 %.

Le pourcentage de réussite de l'IMQ s'élève à 91 % ce qui est aussi excellent. Monsieur Raymond Lacroix précise qu'il y a eu une augmentation constante et constate une augmentation de près de 8 points depuis les 10 dernières années. Ils sont partis de 83 % à 91 %.

Le Cégep s'en tire aussi très bien avec un taux de réussite qui s'élève à 89,6 %.

19-07.18 – PROCESSUS D'ADOPTION DES PLANS-CADRES DES COURS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DU SECTEUR RÉGULIER : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Pour chacun des cours donnés au secteur régulier du collégial, un plan-cadre est émis par l'établissement. Le processus d'élaboration des plans-cadres est ainsi défini par l'article A5.4.2 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski (PIÉA) (catégorie E-8 du Cahier de gestion) : « Le plan-cadre d'un cours résulte d'un consensus entre les membres du comité de programme (ou de l'équipe programme) ou d'un département dans le cas de la formation générale ».

Quant à leur processus d'adoption, celui-ci est défini par le cadre local d'application de la PIÉA de chacune des composantes. Dans le cas des plans-cadres des cours de la formation spécifique, le processus est uniforme, clairement exposé et fidèle aux pratiques, l'adoption se faisant par les comités de programme.

Dans le cas des plans-cadres des cours de la formation générale, ils sont traditionnellement adoptés par le conseil d'administration, ces cours ne faisant partie d'aucun programme en particulier. Dans le but de rendre le processus d'adoption des plans-cadres des cours de la formation générale plus cohérent avec celui des cours de la formation spécifique, dans le but d'arrimer les directives à la pratique et dans le but d'uniformiser les processus d'adoption des composantes, la Direction des études et la commission des études sont d'avis que les plans-cadres de tous les cours de la formation générale, incluant les cours complémentaires, devraient être adoptés par le département responsable du cours, puis par le comité des études, pour finalement être présentés en point d'information à la commission des études. Cette nouvelle façon de faire permettrait également une plus grande souplesse dans l'adoption des plans-cadres des nouveaux cours complémentaires, ce renouvellement ayant lieu tous les cinq ans, notamment cette année.

CONSIDÉRANT que les plans-cadres des cours de la formation générale sont traditionnellement adoptés par le conseil d'administration et qu'après vérification, aucune loi ni aucun règlement ne semble l'obliger;

CONSIDÉRANT que le processus actuel d'adoption des plans-cadres des cours de la formation générale n'est pas cohérent avec celui de la formation spécifique, ces plans-cadres étant adoptés en comité de programme;

CONSIDÉRANT que la pratique actuelle permet peu de souplesse, notamment dans le contexte de renouvellement de la banque de tous les cours complémentaires;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-13.09);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Karine Whitty et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les plans-cadres de tous les cours de la formation générale, incluant les cours complémentaires, soient adoptés par le département responsable du cours, puis par le comité des études, pour finalement être présentés en point d'information à la commission des études.

19-07.19 – ENTENTE RELATIVE AUX PÉRIODES DE VIE ÉTUDIANTE À L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Comme le stipule l'article 5.5 de l'Énoncé des droits et des responsabilités des élèves (catégorie F-3 du cahier de gestion), « l'élève a le droit d'être libéré pendant deux heures par semaine dans l'horaire-maître pour des activités de vie cégépienne selon les modalités déterminées par le Collège et l'Association étudiante ».

Dans cette perspective, un modèle d'entente a été élaboré par les parties afin de déterminer les paramètres de ces périodes de vie étudiante. Cette entente sera reconduite annuellement.

CONSIDÉRANT l'article 5.5 de l'Énoncé des droits et des responsabilités des élèves (catégorie F-3 du Cahier de gestion) qui stipule que « l'élève a le droit d'être libéré pendant deux heures par semaine dans l'horaire-maître pour des activités de vie cégépienne selon les modalités déterminées par le Collège et l'Association étudiante »;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rencontrées pour établir le modèle d'entente présenté;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité des études de l'Institut maritime du Québec;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-13.08);

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'Entente relative aux périodes de vie étudiante à l'Institut maritime du Québec telle qu'elle est présentée.

19-07.20 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU COLLÈGE DE RIMOUSKI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REFORMAR : POUR ADOPTION

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec, présente le point.

Reformar est une corporation sans but lucratif qui a pour mission de gérer, pour le compte de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), les navires de recherche Coriolos II et Lampsilis.

Les règlements généraux de Reformar prévoient qu'un représentant de l'Institut maritime du Québec doit siéger à son conseil d'administration. Madame Mélanie Leblanc, qui siège actuellement à ce titre, souhaite être remplacée puisqu'elle fait partie de plusieurs autres conseils d'administration.

L'article 23 des Règlements généraux - Règlement N° 1 de Reformar stipule ceci au regard du nombre d'administrateurs de la corporation : « Les affaires de la corporation sont administrées par un Conseil d'administration composé de sept (7) membres selon la répartition suivante : deux représentants désignés par l'UQAR, un représentant de l'ISMER désigné par l'UQAR, un représentant de l'IMQ désigné par le Cégep de Rimouski, un représentant du Centre de recherche sur les interactions bassins versants - écosystèmes aquatiques (RIVE) désigné par l'UQTR, un représentant désigné par le comité des utilisateurs autre qu'un représentant des membres associés, un représentant du secteur socioéconomique désigné par le Conseil d'administration de REFORMAR. Ces administrateurs bénéficient automatiquement du statut de membre actif de la corporation et jouissent à ce titre de tous les droits et pouvoirs accordés par le présent règlement aux membres actifs de la corporation, y inclus ceux d'assister et de voter aux assemblées des membres.

Le Conseil d'administration peut accepter des représentants additionnels à ses réunions à titre d'observateur sans droit de vote. »

Quant à la durée des fonctions, l'article 24 stipule ceci : « Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu. Il demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu. Les mandats des représentants désignés par le comité des utilisateurs et du secteur socioéconomique sont d'une durée de deux ans renouvelables une fois. »

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de Reformar stipulent qu'un représentant de l'Institut maritime du Québec doit siéger à son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Leblanc siège déjà à plusieurs conseils d'administration;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski souhaite soutenir ses partenaires;

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner monsieur Jerry Young, enseignant à l'Institut maritime du Québec (IMQ) pour le programme de Navigation, comme représentant de l'IMQ au conseil d'administration de Reformar, en remplacement de madame Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ.

19-07.21 – ÉLECTION DES OFFICIERS ET DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (HUIS CLOS) : POUR ADOPTION

Ce point est traité à huis clos.

Le secrétaire général par intérim, monsieur François Dornier, rappelle la procédure d'élection décrite à l'article 3.15 du Règlement de régie interne du Collège de Rimouski (règlement 98-01.8; catégorie B-1 du Cahier de gestion).

Article 3.15 : PROCÉDURE D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a élection, le conseil procède de la façon suivante :

- l'élection se fait poste par poste;
- les mises en candidatures sont faites par propositions verbales dûment appuyées;
- dans le cas où il y a plus d'une candidature pour un poste donné, il y a vote par scrutin secret;
- pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des votes;
- si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, la candidature ayant obtenu le moins de votes au tour précédent sera éliminée.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur François Dornier, président d'élection et madame Marie-Josée Ross, secrétaire d'élection.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de président ou présidente du conseil d'administration. Le nom de monsieur Raymond Lacroix est proposé. Monsieur Raymond Lacroix accepte de prolonger son mandat.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de vice-président ou vice-présidente du conseil d'administration. On propose le nom de monsieur Michel Pineault. Ce dernier accepte.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de membre du comité exécutif, non employé, ni étudiant au Collège.

En raison de l'absence pour maladie de monsieur Mario Ross, les membres du comité d'administration proposent de prolonger la candidature de ce dernier jusqu'à la prochaine séance du conseil en janvier 2020. Il est convenu que, d'ici cette date, monsieur Robin Lavoie continuera de siéger au comité exécutif. D'ici janvier, monsieur Raymond Lacroix fera les validations requises auprès de monsieur Ross pour connaître son intention de demeurer ou non au comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de reporter à la prochaine séance du conseil d'administration prévue en janvier 2020, l'élection des deux membres qui compléteront la composition du comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer :

- Monsieur Raymond Lacroix, président du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- Monsieur Michel Pineault, vice-président du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;

Monsieur Raymond Lacroix remercie le président d'élection, monsieur François Dornier.

19-07.22 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR STÉPHANE BERGERON : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le 6 novembre 2018, le comité exécutif nommait monsieur Stéphane Bergeron à titre de secrétaire général du Collège de Rimouski (CE 18-14.03). Pour la première fois, le Collège se dotait d'un secrétaire général à temps plein. Ainsi, en plus de ses fonctions usuelles, monsieur Bergeron a mis en place la structure du service de secrétariat général nouvellement créé.

À l'automne 2019, monsieur Bergeron s'est porté candidat à l'élection fédérale et, le 21 octobre dernier, a été élu député fédéral de la circonscription de Montarville. C'est ainsi qu'il bénéficie d'un congé sans solde pour charge publique depuis le 24 octobre 2019.

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Bergeron a occupé le premier poste de secrétaire général à temps plein du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT qu'il a effectué avec succès la mise en place du Secrétariat général nouvellement créé au Collège;

CONSIDÉRANT sa constante implication et son investissement dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT sa contribution à différents dossiers périphériques tels que le comité spécial sur l'impartition;

CONSIDÉRANT la rigueur et le dévouement dont il a fait preuve tout au long de son mandat;

CONSIDÉRANT sa très grande disponibilité permettant l'avancement continu des dossiers;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement et chaleureusement monsieur Stéphane Bergeron pour le travail accompli comme premier titulaire du poste de secrétaire général à temps plein du Collège de Rimouski.

19-07.23 – SEREX / RAPPORT ANNUEL 2018-2019 ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019 : POUR ADOPTION

Monsieur Patrick Dallain, directeur du SEREX, présente le point en visioconférence.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son rapport annuel ainsi que ses états financiers qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2018-2019 et les états financiers au 30 juin 2019 ont été adoptés lors de la réunion du 24 octobre 2019.

Selon les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ces documents.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel et les états financiers de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2018-2019 et les états financiers au 30 juin 2019 ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 24 octobre 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2018-2019 du SEREX ainsi que ses états financiers au 30 juin 2019.

19-07.24 – SEREX / PLAN DE TRAVAIL 2019-2020 : POUR ADOPTION

Monsieur Patrick Dallain, directeur du SEREX, présente le point en visioconférence.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son plan de travail qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le Plan de travail 2019-2020 a été adopté lors de la réunion du 24 septembre 2019.

Selon les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ce document.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan de travail de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que le Plan de travail 2019-2020 a été adopté par le conseil d'administration du SEREX le 24 septembre 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Anna Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan de travail 2019-2020 du SEREX.

19-07.25 – COMITÉ D'ÉVALUATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : *POUR INFORMATION*

Monsieur Raymond Lacroix, président, présente le point.

Monsieur Lacroix informe l'assemblée qu'un compte rendu à ce sujet sera fait sous peu au conseil d'administration.

19-07.26 – COMITÉ D'ÉVALUATION CONTINUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : *POUR INFORMATION*

Monsieur Raymond Lacroix, président, présente le point.

Monsieur Lacroix informe l'assemblée qu'un compte rendu à ce sujet sera fait sous peu au conseil d'administration

AFFAIRES DIVERSES

19-07.27 SEMAINE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES CÉGEPS : *POUR ADOPTION*

Madame Karine Whitty informe les membres du conseil d'administration que la Semaine du personnel professionnel des Cégeps bat actuellement son plein. Elle souhaite souligner l'importance du travail et l'engagement de tous les membres du personnel professionnel, et ce, tout au long de l'année.

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de féliciter tous les membres du personnel professionnel du Collège de Rimouski et de les remercier pour leur engagement et leur professionnalisme constant.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par madame Anna Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 43.

président

secrétaire d'assemblée